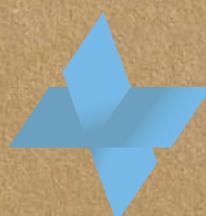


Programme partenarial de travail

2023 - 2025

2023



AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ



Modifications apportées au programme partenarial de travail 2023

2023 - 2025

Votées en Assemblée générale du 5 juillet 2023

Le programme partenarial de travail de l'AUDAB, approuvé en février 2023 en Assemblée générale, a relativement progressé depuis avec de nouvelles informations connues à ce jour. Des modifications ou des précisions ont donc été apportées à la suite de leur présentation et leur validation à une seconde AG convoquée le 5 juillet 2023.

Ce document complète et précise ainsi les modifications apportées, toujours dans un cadre partenarial.

Modification 2.A.3 | Les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports

Le Plan de Mobilité de GBM est en cours de révision et l'AUDAB poursuivra son accompagnement dans cette démarche tant sur les phases de concertation (comité des partenaires, bassin de mobilité, grand public, enquête publique...) que sur la finalisation du plan d'actions (territorialisation, validations...). En parallèle, l'AUDAB apportera son expertise quant à la mise en œuvre de la stratégie ferroviaire notamment sur le projet de halte ferroviaire du Pôle Santé de GBM.

Enfin des zooms thématiques seront travaillés pour alimenter notamment le plan d'actions du futur PDM : la poursuite du questionnement portant sur une zone de faibles émissions, la problématique de la logistique urbaine ainsi que la réalisation d'un schéma directeur de covoiturage pour le territoire du Grand Besançon, étendu à l'échelle du bassin de mobilité.

Modification 2.A.10 | Les évaluations d'impact sur la santé

L'AUDAB se propose de réaliser des Évaluations d'Impacts sur la Santé des politiques portées par des documents d'urbanisme et de planification (SCoT/PLUi) en Bourgogne-Franche-Comté. Cette proposition s'inscrit dans une volonté de promouvoir un urbanisme favorable à la santé, étant entendu que les politiques d'aménagement du territoire influent grandement sur l'état de santé des individus par leurs interactions avec le cadre de vie (qualité de l'air, qualité de l'eau...), avec les paramètres socio-économiques (sociabilisation, accès à l'emploi...) ou encore avec les modes de vie des citoyens (activité physique, alimentation...).

2.B.1 | La poursuite de la révision du SCoT Besançon cœur Franche-Comté

Modification L'accompagnement au changement de modèle

En parallèle de la finalisation du PAS, l'AUDAB continuera la pédagogie sur le changement de modèle en proposant des études de cas dans le territoire du SCoT, notamment sur l'habitat et l'économie. Elle pourra notamment s'impliquer dans la réalisation d'un plan directeur et dans des projets de reprise des friches en s'appuyant sur le recensement effectué en 2020.

Ajout L'accompagnement des communes dans leurs documents d'urbanisme réglementaire

L'AUDAB pourra accompagner les communes du périmètre du SCoT Besançon cœur franche-comté qui souhaitent réviser/modifier leur document communal ou intercommunal afin d'engager un travail de compatibilité avec le futur SCoT.

Ajout 2.B.4 | Les PLUi en territoire élargi

Le PLUi Porte du Jura : mission d'accompagnement au lancement puis mission d'appui

Lors du conseil communautaire du 25 janvier 2023, la communauté de communes Porte du Jura a délibéré pour le transfert de la compétence du PLUi des communes à l'intercommunalité.

Le transfert de la compétence PLUi étant confirmé, l'AUDAB accompagnera la communauté de communes Porte du Jura dans la prescription du PLUi (lancement du CCTP, définition des modalités de collaboration et de concertation, délibération de prescription du PLUi, choix des bureaux d'études).

Modification 2.C.7 | Les conseils en aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) en Bourgogne-Franche-Comté

Cette autre nouvelle mission issue du partenariat naissant entre l'AUDAB, l'Agence Économique Régionale (AER) et des Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bourgogne-Franche-Comté, permettra de répondre à des questionnements d'EPCI concernant l'implantation d'une entreprise, l'extension d'un bâtiment, ou d'autres questions concernant leur développement économique en lien avec l'urbanisme (réglementation SCoT/PLUi/PLU). Les trois partenaires pourront également se mobiliser pour apporter des idées créatives ou des conseils adaptés à des EPCI en recherche de développement économique local (par exemple dans le cadre de schémas de ZAE, de réaménagement durable de zones, de nouveaux modèles de développement).

Ajout 3.B.1 | La mise en œuvre de l'outil friches de l'AUDAB

La Direction Départementale des Territoires du Doubs (DDT25) veut encourager des collectivités ou des projets futurs importants de requalification à l'élaboration d'un référentiel des friches. La DDT25 s'est rapprochée de l'AUDAB pour la mise en place technique d'un tel référentiel. Pour ce faire, l'AUDAB prévoirait de déployer son outil d'identification des friches en trois phases décrites ci-avant.

Concernant le département du Jura, des contacts seront entrepris au cours de l'année 2023.



Hôtel Jouffroy
1 rue du Grand Charmont - 25000 BESANÇON
TRAMWAY & BUS : ARRÊT BATTANT
03 81 21 33 00
contact@audab.org
www.audab.org



Programme partenarial de travail 2023

Directeur de la publication : Michel ROUGET ;
Directrice des études : Isabelle MAQUIN ;
Rédaction : AUDAB ;
Conception graphique et mise en page : Dorianne NORIEGA
et Simon CHARLES.

Imprimé à 200 exemplaires par L'imprimeur Simon,
Mai 2023.





L'AUDAB...

Créée en 2000, l'Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté (AUDAB)

est une association au service du territoire qui a pour vocation d'accompagner ses adhérents et l'ensemble des acteurs locaux dans la connaissance et l'aménagement durable de leurs territoires.

L'agence a été successivement présidée depuis sa création par Robert SCHWINT, Paulette GUINCHARD, Jean-Paul DILLSCHNEIDER et Catherine BARTHELET.



Définition

Qu'est-ce qu'une agence d'urbanisme ?

Un outil de coordination et d'ingénierie territoriale

Les agences d'urbanisme accompagnent depuis plus de 50 ans le développement des agglomérations françaises dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles constituent des outils partenariaux de réflexion pour mieux coordonner et maîtriser le développement des aires d'attraction. Elles sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale et urbaine, inscrites dans la durée et réunissent l'État (membre fondateur de toutes les agences d'urbanisme), les collectivités locales et les acteurs de l'aménagement et du développement local.

Des champs d'exploration et de recherche pluridisciplinaires

Outils d'observation, de prospective, de réflexion et de dialogue, les agences d'urbanisme travaillent à toutes les échelles, du quartier à la région et les espaces transfrontaliers, concernant les dossiers engageant l'avenir des territoires.

Urbanisme réglementaire, planification, développement économique, transport et mobilité, habitat ou projet urbain, environnement, culture et patrimoine, santé, recherche, numérique... constituent autant de domaines privilégiés où s'expriment leurs compétences.



Les membres de l'AUDAB

L'association est composée de quatre collèges, réunissant l'ensemble des membres de l'association.

- 1^{er} collège** ● Les 4 membres du 2^e collège ayant versé les plus fortes contributions financières à l'association.

Les 4 membres principaux
- 2^e collège** ●

Les membres de droit

 - Grand Besançon Métropole,
 - le SMSCoT de l'agglomération bisontine,
 - la commune de Besançon,
 - l'État,
 - la Région Bourgogne-Franche-Comté
 - le Département du Doubs
 - les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes du périmètre de l'aire d'attraction de Besançon.
- 3^e collège** ●

Les membres après agrément dit "territoire élargi"

Toute personne publique territoriale ayant pour objet l'urbanisme, l'aménagement et le développement du territoire dans la région Bourgogne-Franche-Comté, la Suisse et ses collectivités.
- 4^e collège** ●

Les membres après agrément dit "partenariat élargi"

Les personnes morales chargées d'une mission de service public, impliquées dans l'urbanisme, l'aménagement et le développement.

Socle commun ● PAGE 6

Le socle commun et permanent d'activités

PAGE 12 ● Chapitre 1

L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale

14 ● 1A Les outils de l'observ'action

17 ● 1B L'animation pour mieux décider ensemble

Chapitre 2 ● PAGE 18

L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies

2A Les stratégies territoriales novatrices ● 20

2B La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèles ● 24

2C L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires ● 28

PAGE 30 ● Chapitre 3

Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement

32 ● 3A La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux

33 ● 3B L'optimisation des espaces

DOP ● PAGE 36

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

Les différentes missions du programme de travail sont hiérarchisées selon 3 niveaux de priorité, définis comme suit.

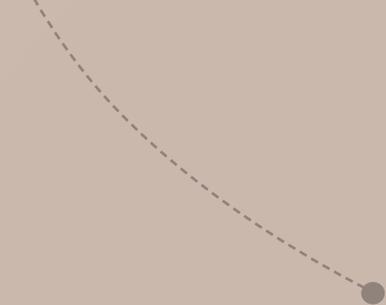
Priorité 1 : Fonctionnement ou activité incontournable, missions générales, projets ou missions réglementaires, traités en priorité.

Priorité 2 : Études et missions confirmées, programmées dans l'année.

Priorité 3 : Missions non définies en début d'année mais qui pourraient toutefois être intégrées au programme suivant les moyens en termes d'ingénierie.



Le socle commun et permanent d'activités



S

Le socle commun et permanent d'activités

PAGES 8 À 11

S1 | Le perfectionnement et la gestion
de notre nouvel outil bases de données

S2 | La diffusion de la connaissance

S3 | Le suivi et la communication
régulière auprès de nos membres
concernant le programme de travail
en cours

S4 | Les rendez-vous de la prospective

S5 | Le service permanent de conseil
et d'expertise

S6 | Les grands cycles d'observation
de nos membres et de la Fnau

S7 | La participation aux grands débats,
aux animations et aux consultations
en réseaux

S8 | La recherche-développement



S

Le socle commun et permanent d'activités

S.1 | Le perfectionnement et la gestion de notre nouvel outil bases de données

Priorité 1

Dans le cadre de ses missions permanentes et transversales, l'AUDAB capitalise des données cartographiques et statistiques dont l'objectif principal est d'alimenter les études, les missions et les animations. Ces données alimentent le système d'information propre à l'agence d'urbanisme, constituant ainsi le socle d'un dispositif transversal d'analyse et d'observation. Une nouvelle arborescence de la base de données sera d'ailleurs mise en place dès le début d'année 2023 afin de perfectionner son fonctionnement.

Elle poursuivra également une réflexion interne de performance concernant l'innovation de la représentation cartographique et la spatialisation numérique dynamique, notamment à travers la réalisation automatisée de portraits communaux.

S.2 | La diffusion de la connaissance

Priorité 2

L'atlas transfrontalier des montagnes du Jura

L'AUDAB travaillera à la conception et à la réalisation d'un deuxième atlas cartographique, à la suite de l'ouvrage « 32 cartes pour découvrir l'aire d'attraction de Besançon » réalisé en 2020, analysant cette fois le territoire de l'Arc jurassien. Cet atlas permettra d'objectiver les structures, dynamiques et alliances territoriales transfrontalières selon les thématiques démographiques, socio-économiques, environnementales, des services, et liées aux impacts du changement climatique. Cet atlas original et toujours design apportera une part de connaissance nécessaire afin d'appréhender et d'anticiper les problématiques et les enjeux territoriaux en cours et à venir.

La réalisation et l'actualisation des posters communaux

Dans la continuité des années précédentes, l'AUDAB poursuivra la création de plusieurs posters communaux. Ces ouvrages, très utiles et appréciés au niveau local, réalisés avec les élus et adaptés aux contextes locaux, apportent une connaissance rapide et spatiale, avec des informations accessibles à toute la population et pour tous les âges. Ces documents servent également les réflexions d'aménagement et de développement des communes.

La réalisation et l'actualisation des posters territoriaux et des ouvrages cartographiques

Dans la continuité des années précédentes et afin d'enrichir la collection pour le bien commun des membres de l'AUDAB, l'agence d'urbanisme poursuivra la création de plusieurs posters territoriaux, de différents formats, notamment en 2023 celui de la région Bourgogne-Franche-Comté, du département du Doubs et des intercommunalités comprises dans le pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

Les publications partenariales

La mission d'accompagner ses membres, dans la connaissance et l'aménagement durable de leur territoire, implique la publication régulière, de manière la plus pédagogique possible, des résultats de ses études, recherches et observatoires.

En ce sens, mais aussi afin de gagner en visibilité et de valoriser au mieux ses études et analyses, l'AUDAB mobilisera en 2023 son équipe à la rédaction et à la mise en page de plusieurs publications.

La première présentera le récapitulatif de 2 ans de travail prospectif, concernant la forme des territoires en 2050 ; la deuxième, devenue un classique, traitera des dernières données démographiques actualisées de l'aire d'attraction de Besançon. Viendront ensuite, les publications thématiques et prospectives pour connaître et décider avec, notamment, le sujet des îlots de chaleur urbains et l'influence des formes urbaines sur la ventilation urbaine, ainsi que la présentation de l'avancée de l'observatoire territorial du logement des étudiants.

Il sera par ailleurs nécessaire de définir une stratégie de diffusion des publications, au-delà des canaux habituellement utilisés (site web, newsletter, etc.), avec, par exemple, l'envoi par mail du PDF ou la rediffusion régulière des publications de l'année précédente en lien avec l'actualité.

S.3 | Le suivi et la communication régulière auprès de nos membres concernant le programme de travail en cours

Priorité 2

Le partage de la connaissance et de son expertise est au cœur des missions de l'agence, la communication restera ainsi une priorité des programmes de travail 2023-2025.

En 2023, l'AUDAB poursuivra donc l'alimentation et le développement des outils et canaux de diffusion de l'information, afin de tenir informés prioritairement ses membres et partenaires des études en cours ou achevées et de garantir une information générale concernant des thématiques actuelles.

Le 30/30

L'organisation de ce format de mini-conférence bien connu de l'AUDAB, structuré par 30 minutes de présentation, puis 30 minutes de questions et débats, permet de présenter une étude ou une thématique d'étude de l'agence, en cours ou récemment finalisée. Quatre séances seront programmées en 2023, une par trimestre, reprenant chacune une thématique des trois grands axes du présent programme de travail.

La lettre d'information « AUDAB'actu »

L'agence diffuse à une fréquence trimestrielle, à ses membres et à l'ensemble des personnes inscrites, une newsletter, que l'on nommera « AUDAB'actu » à compter de 2023, relatant notamment les dernières nouvelles, les événements programmés, la carte du moment, les chiffres clés, la vie de l'agence d'urbanisme, etc.

Il s'agira en 2023 de poursuivre le développement de cet outil de communication et notamment de sa liste de diffusion, afin d'élargir au maximum son lectorat et de faire connaître au plus grand nombre les compétences et l'activité de l'agence.

La page LinkedIn

L'AUDAB poursuivra également l'animation de la page LinkedIn de l'agence, lancée en 2021.

Chacun pourra y retrouver l'agenda des prochains événements AUDAB, les dernières publications parues ou encore les chiffres clés du moment et plus largement l'actualité de l'agence d'urbanisme. Désormais suivie par plus de 550 personnes, il s'agira, de même que pour AUDAB'actu, de développer le nombre d'abonnés afin de partager plus largement les connaissances et l'expertise de l'agence.

S.4 | Les rendez-vous de la prospective

Priorité 2

Le rendez-vous de la prospective est devenu, au fil des ans, un moment d'échanges attendu par les membres et les partenaires de l'agence. Dans le cadre de cet événement prospectif annuel, l'AUDAB proposera à ses membres en 2023 une série de conférences partenariales prospectives thématiques axées notamment sur l'énergie dans les territoires, sur la mobilité de demain et sur l'urbanisme de santé. Un rendez-vous plus général sera organisé en sus de ces conférences, il sera axé sur le vieillissement démographique et ses conséquences dans les territoires. Au-delà de l'élaboration de ces rendez-vous et de leur animation propre, une publication sera systématiquement rédigée et diffusée ensuite.

● S.5 | Le service permanent de conseil et d'expertise

Priorité 1

Veille, conseil et analyses juridiques et réglementaires

L'AUDAB propose un accompagnement de conseil et d'expertise auprès de ses membres en cas de difficultés réglementaires. Cet accompagnement prendra la forme de veilles et de notes juridiques, ainsi que d'une newsletter sous forme de note publiée tous les mois ou tous les deux mois sur le site de l'agence.

Jurys locaux et nationaux, interventions, animations

L'AUDAB répond régulièrement à des demandes de participation à des jurys, des interventions ou des animations. Il peut s'agir de jurys de concours nationaux avec des prix attribués aux lauréats, d'interventions dans des événements à titre d'expert pour développer ou donner son avis concernant une thématique d'aménagement ou de développement mais également de besoins d'animations que l'agence est capable d'organiser ou de piloter.

Expertise ÉcoQuartiers, autres expertises

L'AUDAB se tient à la disposition des services de l'Etat notamment pour poursuivre ses missions d'expertise dans le cadre de la démarche de labélisation des ÉcoQuartiers.

S.6 | Les grands cycles d'observation de nos membres et de la Fnau

Priorité 1

Initiée en 2020 par la Fnau, l'observation nationale des centralités, qui mobilise actuellement plus d'une quinzaine d'agences d'urbanisme, dont l'AUDAB, se finalise en 2023. L'ambition de ce cycle d'observation est de fournir un nouvel outil de comparaison multithématique, capable d'aider les acteurs des centres-villes dans leur connaissance territoriale et de faciliter ainsi leurs prises de décisions locales. Depuis les années 1970, les centres-villes ont en effet semblé entrer dans une période de déclin et de dévitalisation. Victimes de l'étalement urbain et du délitement des structures sociales traditionnelles, ils se sont ainsi désertifiés.

Ce phénomène inégal a particulièrement frappé les petites centralités ainsi que les « villes moyennes ». L'AUDAB reste référente avec l'Agence d'Urbanisme, de Développement Économique et Technopole du pays de Lorient (Audélor) de l'animation de l'atelier 4, consacré au thème « se divertir, être ensemble, visiter et découvrir les centres-villes », axe qui viendra compléter les autres travaux d'analyse des centralités. La livraison de ce cycle d'observation est prévue par la Fnau dans le premier semestre 2023.

Et toujours dans la continuité observationnelle, l'AUDAB participera cette année au suivi national d'observation des grandes agglomérations : Observ'agglo. Initié en 2016 par la Fnau et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), puis rejointes par France Urbaine, Observ'agglo réunit autour d'un travail collaboratif plusieurs dizaines d'experts de l'observation issus des agences d'urbanisme françaises (dont l'AUDAB) et des grandes intercommunalités. Ce travail comporte une triple dimension : d'une part, il permet à toutes les agglomérations parties prenantes d'avoir accès à cette connaissance partagée, d'autre part il invite les agglomérations à se positionner pour mieux comprendre leurs enjeux spécifiques en relation avec les tendances nationales ; enfin, il est l'occasion d'une mise en perspective des enjeux urbains à l'échelle nationale. Cet Observ'agglo national actualisé devrait débuter courant 2023 et sa date de livraison se situera vraisemblablement en 2024, année de production de l'Observ'agglo local que l'AUDAB réalisera pour Grand Besançon Métropole.

S.7 | La participation aux grands débats, aux animations et aux consultations en réseaux

Priorité 1

En 2023, l'AUDAB participera au Réseau d'Observation Sociale et Sanitaire de Bourgogne-France-Comté : l'agence viendra notamment présenter aux membres du réseau ses travaux concernant les situations de précarités énergétique et climatique des populations, dans le contexte du changement climatique.

L'AUDAB accueillera également en 2023 à Besançon le réseau régional des agences d'urbanisme. Il s'agit d'une journée d'échanges et de présentations avec les agences d'urbanisme de Montbéliard, Belfort et Mulhouse. La thématique sera finalisée en début d'année pour un événement envisagé après l'été.

Comme tous les ans, l'AUDAB participe à la Rencontre nationale des agences d'urbanisme qui est organisée en novembre avec pour thème « No culture No futur ». Formidable forum d'échanges d'expériences et de marketing national, c'est un moment enrichissant pour la mise en œuvre locale de nouvelles méthodes ou de techniques pour le bien commun territorial.

Le Directeur de l'AUDAB est historiquement le Directeur du club culture et patrimoine de la Fnau. Des animateurs d'agences d'urbanisme (Bordeaux, Saint-Omer...) assurent l'animation et l'organisation de la diffusion de la connaissance. Un interclub avec le club chargé des sujets de l'énergie est envisagé en 2023. La participation active du club à la Rencontre nationale de la Fnau est également prévue.

Au titre de sa vice-présidence et en tant que Trésorière de la Fnau, la Présidente de l'AUDAB est régulièrement sollicitée pour représenter la Fnau dans le cadre d'auditions parlementaires. Le Directeur de l'AUDAB est pour sa part sollicité pour des auditions de commissions parlementaires ou des structures nationales, ou pour représenter la Fnau dans des réunions ministérielles ou des expertises nationales, pour des amendements aux lois.

S.8 | La recherche-développement

Priorité 1

La capacité créative d'une agence est importante et nécessaire pour progresser et innover en termes d'ingénierie de projet. Ainsi, les travaux relatifs à de l'innovation, à de la créativité, à la mise en place de nouvelles méthodes ou modèles... permettant de garantir la performance pour l'AUDAB et ses membres et complémentaires au programme de travail ou à l'émergence de nouvelles missions ou compétences de l'agence d'urbanisme, font partie de l'activité générale pour que celle-ci soit sans cesse améliorée, optimisée. Cette activité de recherche-développement ou de recherche-innovation permet à l'AUDAB de faire autant progresser l'équipe que ses membres, et ainsi de performer pour la réalisation réussie des grandes orientations pluriannuelles de travail.

Les réponses aux appels à projets et aux appels d'offre, aux Appels à Manifestation d'Intérêt... font également partie de cette démarche de progrès. L'AUDAB y répondra dès lors que la plus-value est certaine pour ses membres et conforme aux orientations décidées par la gouvernance de l'AUDAB.



L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale

1 L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale

PAGES 14 À 16

1A Les outils de l'observ'action

1A1 | L'Observatoire Socio-Urbain de l'agglomération bisontine et les Analyses des Besoins Sociaux (ABS) de Besançon et de Grand Besançon Métropole

1A2 | Le futur contrat de ville et la Convention Territoriale Globale

1A3 | L'observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE) de l'aire d'attraction de Besançon

1A4 | L'observatoire général de l'habitat et du foncier de l'aire d'attraction de Besançon

1A5 | L'observatoire de l'habitat et du foncier de la Communauté de communes du Grand Pontarlier

1A6 | L'observatoire de l'habitat du département du Doubs

1A7 | Le suivi du SDAASP du département du Doubs

1A8 | L'observatoire des effectifs scolaires et de la démographie des jeunes

1A9 | L'observation des îlots de chaleur et le droit à l'expérimentation pour leur réduction

1A10 | L'appui à l'observation des friches en région Bourgogne-Franche-Comté

1A11 | Les portraits de territoires économiques

PAGE 17

1B | L'animation pour mieux décider ensemble

1B1 | Les animations pédagogiques du jeu AUDAB « Modèle Notre Territoire » et l'évolution du jeu

1B2 | La ressource, le potentiel et la politique foncière

1B3 | L'appui aux démarches de progrès des collectivités de la région Bourgogne-Franche-Comté

1B4 | La coanimation du groupe de travail transfrontalier « transition écologique » de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

1A

Les outils de l'observ'ation

1.A.1 | L'Observatoire Socio-Urbain de l'agglomération bisontine et les Analyses des Besoins Sociaux (ABS) de Besançon et de Grand Besançon Métropole

Priorité 2

Une démarche partenariale entre la Ville, Grand Besançon Métropole et l'Etat, a été mise en place depuis 2010 afin de disposer d'un Observatoire Socio-Urbain, comme outil pérenne multithématique à l'échelle des IRIS et des quartiers de la ville de Besançon. Le CCAS réalise annuellement une analyse des besoins sociaux permettant de mieux cerner les besoins de la population. Les fiches quartiers de l'AUDAB viennent alimenter le volet territorial de cet ABS. En 2023, l'AUDAB met à jour les fiches quartiers selon un calendrier fixé par la collectivité. Elle participe également aux comités techniques, de pilotage et de relecture du document.

1.A.2 | Le futur contrat de ville et la Convention Territoriale Globale

Priorité 2

Pour donner suite aux temps d'échanges concernant l'évaluation du contrat de ville et après avoir accompagné GBM dans la réalisation de sa Convention Territoriale Globale (CTG), L'AUDAB apportera son expertise afin d'accompagner techniquement GBM dans l'évaluation finale et dans la constitution du nouveau contrat de ville 2023 ainsi que dans la mise à jour cartographique de la CTG.

1.A.3 | L'observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE) de l'aire d'attraction de Besançon

Priorité 2

Labélisé en 2021 pour une durée de 3 ans, l'observatoire impulse une dynamique de connaissance concernant le logement des étudiants dans l'aire d'attraction de Besançon pour guider les politiques publiques. En 2023, l'AUDAB finalisera la troisième publication de l'OTLE dont le travail de recherche a commencé l'année dernière sur le thème du logement des étudiants en apprentissage. En parallèle, l'AUDAB continuera de s'investir dans la démarche nationale des OTLE en remontant à la Fnau les indicateurs communs à tous les observatoires et en participant au séminaire national des OTLE qui aura lieu en mai à Amiens.

1.A.4 | L'observatoire général de l'habitat et du foncier de l'aire d'attraction de Besançon

Priorité 2

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Grand Besançon Métropole est arrivé à son terme en 2022. Le programme à venir intégrera quatre nouvelles orientations : recréer les parcours résidentiels, mieux intégrer l'habitat dans son environnement, réinvestir le parc existant et renforcer l'ingénierie locale. Pour aider la collectivité à atteindre ces objectifs, voire à les compléter par une vision plus large autour des enjeux de sobriété foncière, l'AUDAB a produit de nombreuses analyses l'année dernière. Une première publication a pu être réalisée. En 2023, GBM souhaite valoriser le travail de l'agence et mieux faire porter à connaissance sa publication en organisant des réunions complémentaires avec les services.

1.A.5 | L'observatoire de l'habitat et du foncier de la communauté de communes du Grand Pontarlier

Priorité 3

La Communauté de communes du Grand Pontarlier élabore un PLUi-H dans lequel le volet habitat est décliné au sein d'un Programme d'Orientations et d'Actions (POA).

À l'entrée en vigueur de ce document en 2023, la collectivité souhaite confier une double mission à l'AUDAB : l'accompagnement dans l'élaboration d'un observatoire de l'habitat et du foncier visant à déterminer les résultats du dispositif d'un point de vue quantitatif, et dans le développement d'un outil de suivi et d'évaluation du POA afin d'analyser la mise en œuvre de la politique publique et de mesurer ses impacts.

1.A.6 | L'observatoire de l'habitat du département du Doubs

Priorité 2

C'est aux côtés de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) et de la Maison Départementale de l'Habitat-ADIL du Doubs que l'AUDAB apporte un soutien technique aux travaux de l'observatoire de l'habitat du département du Doubs, porté par le Département et la DDT. À l'entrée en vigueur du nouveau Plan Départemental de l'Habitat (2023-2028), l'enjeu pour les partenaires sera d'élaborer un outil de suivi et d'évaluation de ce plan adapté aux objectifs annoncés afin de mesurer ses résultats et d'adapter les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

1.A.7 | Le suivi du SDAASP du département du Doubs

Priorité 2

L'AUDAB, en partenariat avec l'ADU a réalisé l'actualisation des données du tableau de bord du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Doubs. L'étude réalisée courant 2022 sera présentée au comité de pilotage en début d'année 2023. Une réflexion concernant la mise à jour du SDAASP sera également engagée.

1.A.8 | L'observatoire des effectifs scolaires et de la démographie

Priorité 1

des jeunes

L'AUDAB poursuivra son accompagnement auprès des services de Besançon dans la réflexion prospective de la démographie scolaire de la ville. Engagé depuis plusieurs années, l'outil qui a pour vocation de suivre et d'estimer les évolutions de la population scolaire du 1^{er} degré dans les établissements de la ville sera présenté aux élus. L'agence se tiendra également à la disposition des services pour des compléments permettant un accompagnement de la stratégie de la collectivité.

1.A.9 | L'observation des îlots de chaleur et le droit à

Priorité 1

l'expérimentation pour leur réduction

Une série de publications portant sur la présentation des facteurs de la surchauffe urbaine a été lancée en 2022, en collaboration avec la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

Après une première publication portant sur la végétation et la nature en ville, l'AUDAB produira en 2023 deux nouvelles publications portant sur les facteurs suivants de la surchauffe urbaine :

- le choix des coloris et des matériaux,
- le rôle des formes urbaines vis-à-vis de la ventilation urbaine.

Ces publications, en s'appuyant sur les données de terrain capitalisées par l'agence ces dernières années, dresseront un état des lieux du sujet et les réponses possibles à apporter en termes d'aménagement, de construction et de design urbain.

● 1.A.10 | L'appui à l'observation des friches en région Bourgogne-Franche-Comté

Priorité 2

La région Bourgogne-Franche-Comté souhaite développer un observatoire régional des friches afin de localiser et quantifier les ressources en foncier recyclable. Des initiatives en ce sens ont déjà été amorcées ou sont sur le point d'être développées, mais tous les territoires de Bourgogne-Franche-Comté ne disposent pas d'une ingénierie suffisante pour engager une telle démarche. En conséquence, la région Bourgogne-Franche Comté veut capitaliser sur les travaux de référencements de friches pour aboutir à un observatoire commun accessible à toutes les collectivités de la région.

L'année 2023 sera destinée à l'élaboration d'une méthode de référencement et de collecte des informations. Elle pourra se conclure par une expérimentation à l'échelle d'un EPCI. Les partenaires associés à cette mission seront l'État, l'Agence Économique Régionale (AER), l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) et l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU).

1.A.11 | Les portraits de territoires économiques

Priorité 3

Il s'agit d'une nouvelle mission issue du partenariat entre l'AUDAB et l'AER, qui vise comme objectif la réalisation de portraits de territoires économiques, en lien avec les compétences des deux agences. Les portraits économiques permettent de poser un regard factuel sur les caractéristiques de l'EPCI et ses dimensions socio-économiques. Cette photographie à un instant T du territoire, a pour objectif de synthétiser de façon organisée les caractéristiques et données factuelles, objectives, chiffrées et cartographiées. Elle peut être complétée par des données qualitatives et subjectives. Les informations essentielles peuvent également être travaillées sous la forme d'un document de présentation dynamique, illustré et diffusable pour présenter les arguments du territoire aux élus.

1B

L'animation pour mieux décider ensemble

1.B.1 | Les animations pédagogiques du jeu AUDAB « Modèle Notre Territoire » et l'évolution du jeu

Priorité 2

L'AUDAB a développé un jeu à visée pédagogique pour former et débattre sur le principe de Zéro Artificialisation Nette. Depuis sa création en 2020, le jeu a évolué pour mieux correspondre à la législation, notamment à la suite de la promulgation de la loi Climat et Résilience. L'AUDAB a animé plusieurs ateliers auprès de ses membres, mais a aussi répondu aux demandes de structures extérieures.

En 2023, l'AUDAB poursuit cette mission d'animation. Elle développera également une version « junior » destinée à un public de collégiens et lycéens, pour aborder les problématiques actuelles d'aménagement du territoire, en lien avec leurs programmes scolaires.

1.B.2 | La ressource, le potentiel et la politique foncière

Priorité 2

L'AUDAB accompagne ses différents partenaires dans l'animation de réseaux destinés à échanger et partager autour de la thématique du foncier. Plusieurs groupes ont été mis en place :

- le ROCER piloté par l'Etat et la Région : l'AUDAB anime le groupe sur le ZAN et participe aux groupes concernant les ZAE et DV3F ;
- l'ODCE dans le département du Doubs : l'AUDAB anime le sous-groupe sur les friches et participe au groupe concernant le site internet.

L'AUDAB poursuit son implication auprès de ces groupes. Elle intervient en appui dans l'organisation d'un séminaire sur le ZAN par l'ODCE.

1.B.3 | L'appui aux démarches de progrès des collectivités de la région Bourgogne-Franche-Comté

Priorité 2

La DREAL BFC et la région Bourgogne-Franche-Comté souhaitent mettre en place, en 2023, un nouveau réseau d'appui aux territoires sur la planification (SCoT et PLUi), en lien avec le dispositif national « PLANIF Territoires ». À ce titre, l'AUDAB aux côtés des agences d'urbanisme du Pays de Montbéliard et du Territoire de Belfort accompagne la DREAL et la Région afin de construire le contenu des différents temps d'échanges et de sensibilisation prévus en 2023 sur l'urbanisme durable.

1.B.4 | La coanimation du groupe de travail transfrontalier « transition écologique » de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Priorité 2

Le réseau de la MOT propose depuis 2020, la tenue de groupes de travail dont les thèmes ont été redéfinis en 2021 suite à l'approbation du programme de travail pluriannuel de la MOT. À l'image des clubs Fnau, ces groupes se fixent pour objectifs le partage d'informations et d'expériences, mais également la valorisation de leurs travaux (publications, articles, recommandations).

En 2023, l'AUDAB et l'Eurodistrict de Bâle-Mulhouse continueront de coanimer les rendez-vous multipartenariaux axés sur le thème de la « transition écologique » dans les espaces frontaliers. Au-delà des animations et des échanges, l'AUDAB participera également à l'élaboration des contenus (rédactionnels et graphiques) des prochains événements organisés par la MOT.



L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies

2 L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies

PAGES 20 À 23

2A | Les stratégies territoriales novatrices

- 2A1 | Les projets de territoire
- 2A2 | L'économie territoriale
- 2A3 | Les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports
- 2A4 | La route des microtechniques : appui à la stratégie et prise en compte environnementale du tracé
- 2A5 | Les stratégies d'adaptation au changement climatique
- 2A6 | L'appui à la mise en œuvre territoriale du SRADDET
- 2A7 | L'AUDAB en action transfrontalière et en coopération internationale
- 2A8 | L'interscot de l'aire d'attraction de Besançon
- 2A9 | Le Conseil local d'aménagement durable (CLAD) du Parc naturel Régional du Haut-Jura
- 2A10 | Les Évaluations d'Impact sur la Santé

PAGES 24 À 27

2B | La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèles

- 2B1 | La poursuite de la révision du SCoT de l'agglomération bisontine
- 2B2 | Le PLUi de Grand Besançon Métropole
- 2B3 | Les schémas de cohérence territoriale en territoire élargi
- 2B4 | Les PLUi en territoire élargi

PAGES 28 À 29

2C | L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires

- 2C1 | L'appui au dispositif national Petites villes de demain
- 2C2 | Action cœur de ville 2
- 2C3 | L'appui aux centralités rurales en région Bourgogne-Franche-Comté
- 2C4 | L'analyse stratégique des centralités et des communes constitutives en région Bourgogne-Franche-Comté
- 2C5 | Les projets d'aménagement et de renouvellement urbain des communes et des intercommunalités
- 2C6 | Les diagnostics « clef en main » de sites d'excellence économique
- 2C7 | Les conseils en aménagement des ZAE en BFC
- 2C8 | Intégration des enjeux de qualité de l'air intérieur et extérieur

2A

Les stratégies territoriales novatrices

2.A.1 | Les projets de territoire

Priorité 1

La mise en œuvre du projet de territoire de Grand Besançon Métropole et la coordination des schémas

Comme durant toute la période d'élaboration du nouveau projet de territoire de Grand Besançon Métropole, l'AUDAB se tiendra aux côtés de la direction stratégie et territoire pour la suite de la démarche : réunions techniques et politiques régulières, suivi des projets et actions, réalisation d'un premier bilan. L'AUDAB participera activement également à l'organisation et à la tenue des assises communautaires 2023, avec comme objectif une plus large participation des élus locaux et du CDP.

En parallèle, le travail de coordination des différents schémas et stratégies en révision se poursuivra avec notamment la tenue de séances régulières réunissant les porteurs de schémas et la préparation de séances/ateliers portant sur des sujets stratégiques.

L'appui au projet de territoire du pôle métropolitain Centre Franche-Comté

L'AUDAB poursuivra les travaux engagés pour la structuration du pôle métropolitain Centre Franche-Comté et le déploiement de sa stratégie 2021-2027. Ainsi, l'action en 2023 se concentrera sur la poursuite de l'expertise portant sur la mobilité ferroviaire, l'accompagnement de l'atelier « aménagement et transition » et la participation suivant les sujets aux autres ateliers inter-territoriaux.

L'élaboration du projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Vesoul

Les bases du nouveau projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Vesoul (CAV) ont été posées fin 2022. L'AUDAB poursuivra son travail d'élaboration de la nouvelle feuille de route politique aux côtés des services de la CAV dès le début d'année avec la tenue d'un atelier de travail technique permettant de valider les grandes orientations. Le projet sera finalisé au cours du premier semestre.

L'élaboration du projet de territoire de la communauté de communes du Pays Riolois

Dans la continuité du travail entrepris en 2022, l'AUDAB accompagnera la communauté de communes dans l'élaboration de son projet de territoire. Il constituera la feuille de route à long terme du projet politique de la collectivité. Ce document de synthèse identifiera les principaux axes de la stratégie, elle-même déclinée en objectifs et en un programme opérationnel.

2.A.2 | L'économie territoriale

Priorité 1

Territoire d'industrie, ZFU...

La continuité du travail sur Territoire d'industrie permettra de définir le principe d'aménagement de la zone d'activités (ZA) de demain au sein du périmètre d'étude. Une aide à la définition des principes d'aménagement des « ZA de demain » sera effectuée, avec un recensement et une analyse des règlements en vigueur, un benchmark de règlements exemplaires appliqués sur d'autres territoires et la rédaction d'un guide de bonnes pratiques d'aménagement et réaménagement des ZA existantes.

Ce guide comportera le recensement des ZA de Territoire d'industrie, l'analyse des atouts et faiblesses des ZA et des propositions succinctes des principes d'aménagement.

Enfin, l'AUDAB définira une identité territoriale de Territoire d'industrie avec la première rédaction du volet technique du cahier des charges.

Alors que le dispositif ZFU est prolongé pour l'année 2023, l'analyse de la démographie des établissements pour le prochain bilan inclura une comparaison avec d'autres zones franches urbaines.

L'économie territoriale de proximité et l'évolution de l'activité et de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté

L'AUDAB travaillera à des prescriptions de choix d'aménagement et de stratégies d'urbanisme conformes à l'objectif de mieux fixer les consommations sur place (centralités, armatures, lutte contre l'émiettement urbain, choix d'aménagement des zones périphériques, règles d'urbanisme sur le commerce de flux, implantations des services nouveaux, accessibilité en mobilités douces...).

2.A.3 | Les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports

Priorité 1

Le Plan de Mobilité (PDM) de Grand Besançon Métropole (GBM) est en cours de révision et l'AUDAB poursuivra son accompagnement dans cette démarche tant sur les phases de concertation (comité des partenaires, bassin de mobilité, grand public, enquête publique...) que sur la finalisation du plan d'actions (territorialisation, validations...). En parallèle, l'AUDAB apportera son expertise quant à la mise en œuvre de la stratégie ferroviaire, notamment sur le projet de halte ferroviaire du Pôle Santé de GBM.

Enfin des zooms thématiques seront travaillés pour alimenter notamment le plan d'actions du futur PDM : la poursuite du questionnement portant sur une zone de faibles émissions, la problématique de la logistique urbaine ainsi que la réalisation d'un schéma directeur de covoiturage pour le territoire de Grand Besançon Métropole.

2.A.4 | La route des microtechniques : appui à la stratégie et prise en compte environnementale du tracé

Priorité 3

L'AUDAB propose de mettre à jour les données diverses permettant un éclairage sur les besoins actuels et futurs des territoires traversés par la « route des microtechniques » : dynamiques socio-économiques mais également dynamiques de mobilité et offres associées. Un état des lieux des impacts environnementaux et sanitaires des flux actuels sera également dressé en collaboration avec ATMO BFC.

2.A.5 | Les stratégies d'adaptation au changement climatique

Priorité 1

Au regard des considérations croissantes en matière d'environnement, les acteurs de l'aménagement, au sens large, sont amenés à s'interroger sur les modalités d'évolution de leurs infrastructures de mobilités afin de rentrer pleinement dans l'ère des transitions écologique, énergétique et climatique. L'AUDAB propose d'abonder à ces réflexions en apportant son expertise en matière d'aménagement du territoire et de stratégie environnementale.

En 2023, l'agence réalisera notamment une étude des impacts sur l'environnement du corridor ferroviaire PLM Nord entre Dijon et Laroche-Migennes, qui intégrera également l'impact des risques naturels et climatiques. Elle s'appuiera sur un état des lieux général de la ligne, des infrastructures et espaces urbains liés (espaces élargis des secteurs gares/haltes), au regard des territoires dans lesquels elles s'inscrivent. Une attention particulière sera consacrée aux îlots de chaleur urbains.

L'Agence accompagnera également SNCF Réseau en matière d'animation, portant deux objectifs principaux :

- le partage des données analysées sur les différents secteurs de la Région BFC,
- l'alimentation du groupe de travail « vulnérabilité climatique » en cours de constitution en interne à SNCF Réseau BFC.

L'Agence poursuivra son accompagnement de la Ville de Besançon concernant son Plan d'adaptation au changement climatique. Le travail de diagnostic réalisé en 2022 sur les vulnérabilités climatiques permettra de définir un programme opérationnel visant à améliorer les aménagements actuels et à définir les principes d'aménagements permettant de limiter les risques naturels et les impacts environnementaux. Ce plan s'appuiera sur des actions de végétalisation et sera un volet de la stratégie de résilience mise en place par la Ville de Besançon.

L'AUDAB participera également, avec la Ville de Besançon et le GEEC, à la production de plaquettes de communication sur l'adaptation au changement climatique.

2.A.6 | L'appui à la mise en œuvre territoriale du SRADDET

Priorité 2

Une collection de publications opérationnelles est réalisée dans le cadre du déploiement du SRADDET. Il s'agit d'un travail qui porte une ambition de planification et d'opérationnalité. Les échanges organisés avec les territoires, mais aussi le volet prescriptif du SRADDET, vont poser la question de la mise en œuvre de certaines politiques, en réponse à des enjeux parfois nouveaux ou, tout du moins, identifiés comme plus urgents ou plus importants qu'auparavant. Il s'agit ici de créer ou d'enrichir des supports de mise en œuvre très concrets, concernant plusieurs sujets identifiés en 2023 et pour 2023-2025 :

- **vieillesse de la population locale** : comment aménager un territoire favorable et mieux adapté à la prise en compte de la population, finalisation en 2023 ;

À étudier pour 2024-2025 :

- **nouvelles modalités de travail** : comment aménager le territoire pour répondre aux nouveaux besoins (à l'heure du télétravail, l'attractivité des néo-ruraux...) ;

- **centralités** : quels sont les outils pratiques et juridiques pour "reconstituer" des centralités vivantes, notamment quand les CDAC ne suffisent pas ;

- **tensions concernant le coût de l'énergie** : comment aménager un territoire pour développer le co-voiturage et réduire l'usage des mobilités coûteuses, mais pas seulement.

Ces publications interviendront en aval de l'exercice de dialogue prospectif conduit avec ICI 2050. Il ne s'agit donc pas d'aborder l'enjeu, mais bien les conditions de mise en œuvre concrète dont disposent les collectivités, en particulier dans le cadre des SCoT, PLUi voire PLU et les règlements.

2.A.7 | L'AUDAB en action transfrontalière et en coopération internationale

Priorité 2

L'agglomération urbaine du Doubs souhaite se doter d'un schéma de coopération transfrontalière qui aura pour objectif de construire une stratégie commune permettant de rassembler les territoires et acteurs français et suisses autour d'un document et des projets partagés. Cette démarche volontaire s'inscrit dans les actions éligibles au programme Interreg 21-27 France-Suisse. L'année 2023 sera consacrée au dépôt de dossier auprès des instances d'Interreg puis, en fonction du calendrier administratif, à la phase d'élaboration du projet.

2.A.8 | L'interscot de l'aire d'attraction de Besançon

Priorité 2

Les territoires engagés dans une démarche d'élaboration/révision de leur SCoT ou PLUi au sein de l'aire d'attraction de Besançon se sont réunis à deux reprises en 2022 pour confirmer leur volonté de construire des relations de travail durables. Ils ont identifié l'AUDAB comme partenaire technique et accompagnateur de leur démarche. L'agence sera ainsi chargée de construire le contenu des débats thématiques, de les animer et d'en restituer les principaux contenus dans des comptes rendus.

2.A.9 | Le Conseil local d'aménagement durable (CLAD) du Parc naturel Régional du Haut-Jura

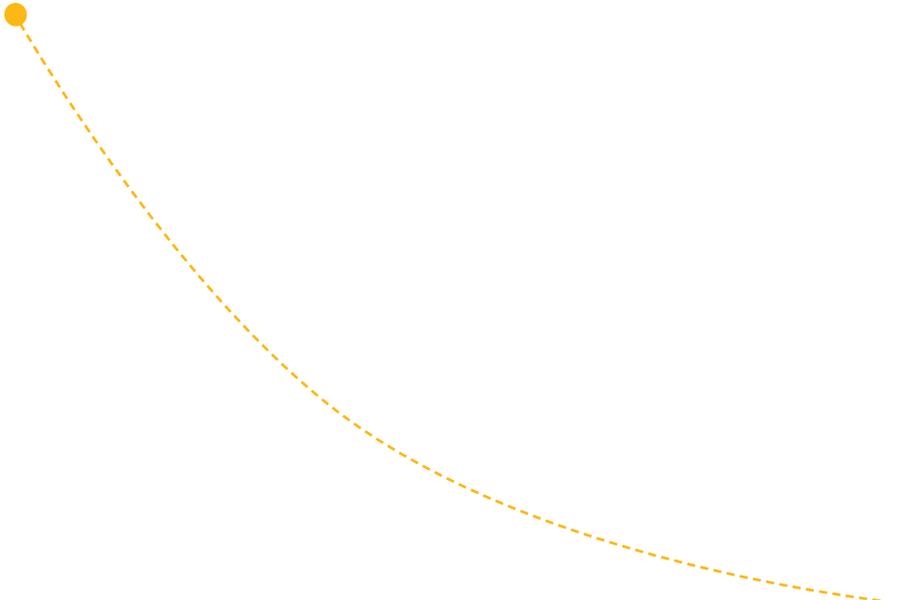
Priorité 1

L'AUDAB poursuit en 2023 une mission engagée en 2022 d'accompagnement du PNR du Haut-Jura. La première phase de cette mission en cours a pour objectif d'étudier l'opportunité pour le PNR d'accompagner la création d'une cellule associant élus communaux, communautaires et partenaires institutionnels et techniques (CAUE, ANCT, Département, etc.) pour favoriser et faciliter l'émergence de projets durables et innovants. Si cette phase conclut qu'il est pertinent de constituer ce conseil, l'année 2023 sera consacrée à sa formation et à sa structuration.

2.A.10 | Les Évaluations d'Impact sur la Santé

Priorité 2

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a sollicité l'AUDAB pour réaliser des Évaluations d'Impact sur la Santé des politiques portées par des documents d'urbanisme et de planification (SCoT/PLUi) en Bourgogne-Franche-Comté. Cette demande s'inscrit plus largement dans une volonté de l'ARS BFC de promouvoir un urbanisme favorable à la santé, étant entendu que les politiques d'aménagement du territoire influent grandement sur l'état de santé des individus par leurs interactions avec le cadre de vie (qualité de l'air, qualité de l'eau...), avec les paramètres socio-économiques (sociabilisation, accès à l'emploi...) ou encore avec les modes de vie des citoyens (activité physique, alimentation...).



2B

La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèles

2.B.1 | La poursuite de la révision du SCoT de l'agglomération bisontine

Priorité 1

Engagés depuis fin 2017, les travaux de la révision du SCoT de l'agglomération bisontine ont permis d'aboutir à l'identification d'enjeux et des problématiques du territoire, grâce à l'élaboration du diagnostic socio-économique et de l'État Initial de l'Environnement. Les temps de concertation mis en place ces dernières années, à destination des élus essentiellement, ont permis de prendre conscience de la nécessité du changement de modèle.

Pour poursuivre les travaux et aboutir au débat du PAS en 2023, plusieurs missions sont confiées à l'AUDAB :

• *L'élaboration du PAS et du DOO*

Sur la base des échanges ayant eu lieu dans les différentes instances du SMSCoT et dans les actions de concertation, le PAS sera rédigé et présenté aux différentes commissions, pour un débat en juin 2023, à la suite duquel les travaux concernant le DOO débiteront (rédaction, animation des commissions).

• *L'animation, la concertation*

Dans la continuité des émissions de TV puis des conférences thématiques, le SMSCoT de l'agglomération bisontine souhaite poursuivre sa démarche de concertation et d'acculturation auprès du plus grand nombre. Seront notamment organisées en 2023 des conférences au profit des acteurs locaux afin de leur expliquer les enjeux auxquels devra répondre le territoire mais également de recueillir leur avis et propositions pour construire le nouveau projet de SCoT.

• *L'accompagnement au changement de modèle*

En parallèle de la finalisation du PAS, l'AUDAB continuera la pédagogie sur le changement de modèle en proposant des études de cas dans le territoire du SCoT, notamment sur l'habitat et l'économie.

2.B.2 | Le PLUi de Grand Besançon Métropole

Priorité 1

À la suite de la prescription du PLUi en février 2019 et dans la continuité des premiers travaux de diagnostic menés durant l'année 2020-21, les premiers axes du PADD en 2022 et le début de la spatialisation des secteurs de développement, l'AUDAB est partie prenante de la démarche.

En 2023, l'AUDAB participera à :

• *L'animation générale et la communication*

L'AUDAB collaborera aux réunions du mardi matin avec la mission PLUi, les communes de Grand Besançon Métropole, avec les PPA, les acteurs du territoire et lors des réunions publiques. Elle apportera le contenu nécessaire pour ces différents temps.

• *Le PADD : illustration et animation*

L'AUDAB alimentera le PLUi avec a minima trois cartographies (une par axe) afin de finaliser sa rédaction.

Dans le cadre du débat sur le PADD, l'AUDAB accompagnera la mission PLUi en réunion avec les communes dans le cadre des comités de secteur ou en commune (cf partie animation/communication). Elle participera à la construction du contenu pour les différentes instances (conseils communautaires, conseils municipaux).

- **La finalisation du diagnostic**

L'AUDAB finalisera, d'une part, le diagnostic urbain (patrimoine, développement urbain) et construira, d'autre part, des livrets communaux (chiffres-clés) et le diagnostic stratégique.

En complément, à partir des éléments produits dès 2018 par l'AUDAB pour le compte de la Ville de Besançon sur la densification du tissu urbanisé et en lien avec le recensement réalisé dans le cadre du PLH (complété par les élus municipaux), l'agence proposera la méthodologie et l'analyse du potentiel de densification à l'échelle de GBM.

- **L'accompagnement à l'élaboration du règlement écrit, graphique et OAP**

L'AUDAB participera aux travaux menés sur le règlement écrit et graphique dans le cadre du groupe de travail dédié (animé par le bureau d'études OTE Ingénierie) et interviendra également sur la production d'OAP thématiques (TVB et « entrée de ville ») et la relecture d'OAP sectorielles.

- **La définition des indicateurs de suivi**

L'AUDAB travaillera et testera les indicateurs de suivi du PLUi en lien avec ceux du SCoT de l'agglomération bisontine, du programme local de l'habitat (PLH), du plan climat (PCAET) et du plan de mobilité (PDM).

2.B.3 | Les schémas de cohérence territoriale en territoire élargi

Priorité 1

Le SCoT du PNR du Doubs Horloger : phase enquête publique et approbation

L'AUDAB accompagne le PNR du Doubs Horloger dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays Horloger. 2023 verra la phase d'approbation, avec la collecte, l'analyse et la réponse aux avis des PPA, le suivi de l'enquête publique, les modifications à apporter au dossier du SCoT, ainsi que l'animation des différents temps de validation (comités de pilotage, réunion des PPA) avant l'approbation. Cette dernière est prévue pour la fin d'année 2023.

La mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Graylois : mise en œuvre

Le PETR du Pays Graylois a fait appel aux compétences de l'AUDAB durant toute la période d'élaboration de son SCoT (2016-2021). Le SCoT ayant été approuvé le 9 décembre 2021 et opposable depuis le 25 mars 2022, l'agence intervient aux côtés du PETR pour sa mise en œuvre et son suivi (grille d'analyse du SCoT Graylois, bilan à T0 à partir des indicateurs de suivi du SCoT, boîte à outils à destination des communes). En parallèle, l'AUDAB apporte son expertise auprès du chargé de mission SCoT sur la pratique de l'outil QGIS et la production de cartographies.

La mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Lédonien

L'AUDAB est intervenue tout au long de la procédure de révision du SCoT (SCoT n°2) depuis 2015. Dans le cadre de la nouvelle révision du SCoT (SCoT n°3), l'AUDAB intervient en matière de conseil auprès du PETR et en lien avec les bureaux d'études recrutés pour la révision de ce SCoT. Concernant la procédure, l'année 2023 sera consacrée à la finalisation de la mise à jour du diagnostic territorial et environnemental et à l'élaboration du PAS.

Dans la continuité des années précédentes, l'AUDAB transmettra des éléments de veille juridique. ●

● **Le SCoT du Pays du Haut-Doubs : de l'arrêt à l'approbation**

Depuis 2017, le syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs fait appel à l'AUDAB pour l'assister dans l'élaboration de son SCoT. Après un arrêt du projet le 1^{er} décembre 2022, l'AUDAB accompagne le Pays en 2023 dans la phase d'approbation : envoi du dossier aux PPA, enquête publique, modification du dossier en vue de l'approbation, réunion PPA avant approbation...

La mission d'assistance et de conseil à la Communauté de communes Loue Lison

La communauté de communes Loue Lison a prescrit l'élaboration de son SCoT en novembre 2018. L'agence est à ses côtés depuis le début de la procédure.

Après une année 2022 consacrée aux échanges sur le PADD avec les élus et acteurs de la CC Loue Lison, l'année 2023 sera consacrée à la finalisation du PADD (débat à prévoir) concernant les évolutions réglementaires liées au SRADDET (territorialisation du ZAN). En parallèle du PADD, des ateliers vont être menés en 2023 sur le DOO afin de pouvoir approuver le SCoT durant l'été 2025.

L'AUDAB intervient aux côtés de la chargée de mission SCoT et mobilité et des bureaux d'études recrutés pour mener à bien cette élaboration.

La révision du SCoT du PNR du Haut-Jura : diagnostic et mission d'appui

Le SCoT du Haut-Jura, approuvé le 21 juin 2017, est entré en révision en 2022 à la suite de la modification de son périmètre, mais également de manière à intégrer les évolutions réglementaires récentes amenées par les ordonnances de la loi ELAN (2020) et la loi Climat et Résilience (2021). La révision du SCoT intervient concomitamment à la révision de la charte du PNR du Haut-Jura.

Le PNR se tourne vers l'AUDAB pour l'assister dans la révision de son SCoT. L'année 2023 sera consacrée à l'écriture du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement. L'AUDAB appuiera également le PNR dans la réalisation du bilan du SCoT en vigueur, ainsi que dans le recrutement de prestataires qui permettront la réalisation de l'évaluation environnementale d'une part, et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique d'autre part.

2.B.4 | Les PLUi en territoire élargi **Priorité 1**

Le PLUi des portes du Haut-Doubs : zonage, règlement, arrêt

À la suite de l'arrêt du PLUi valant SCoT en début d'année 2022, le projet a reçu plusieurs avis défavorables, impliquant une reprise du dossier. L'objectif est d'élaborer un dossier de PLUi pour un nouvel arrêt de projet mi-2023. Le débat du nouveau PADD ayant eu lieu en fin d'année 2022, l'année 2023 est consacrée à :

- la traduction réglementaire du projet : reprise des zonages, du règlement écrit et des OAP,
- la modification du dossier suite aux remarques des PPA,
- l'accompagnement suite à l'arrêt de projet du PLUi.

Le PLUi d'ECLA : mission d'assistance au lancement puis mission d'appui

Lors du conseil communautaire du 17 novembre 2022, ECLA a délibéré pour le transfert de la compétence PLUi des communes à l'intercommunalité.

Le transfert de la compétence PLUi sera confirmé le 17 février à l'issue de la phase de trois mois durant laquelle les communes d'ECLA peuvent exprimer leur minorité de blocage (25 % des communes représentant 20 % de la population totale des communes).

Si le transfert de la compétence PLUi est confirmé en février 2023, l'AUDAB poursuivra son accompagnement concernant la prescription du PLUi (finalisation du CCTP, définition des modalités de collaboration et de concertation, délibération de prescription du PLUi, choix des bureaux d'études) et participera à la construction du PLUi aux côtés des bureaux d'études recrutés lors du lancement de la phase diagnostic.

Elle accompagnera également ECLA au lancement de la révision des ZPPAUP de Lons-le-Saunier et Baume-les-Messieurs.

Le PLUi de la CC du Val de Morteau

La CCVM a la compétence PLUi depuis le 1^{er} juillet 2021 et souhaite engager l'élaboration d'un PLUi-H à compter du premier trimestre 2023. Après une présentation par l'agence, cette dernière est sollicitée par la CCVM pour l'accompagner dans l'élaboration de son PLUi-H. L'année 2023 sera consacrée à l'analyse des PLU du territoire ainsi qu'à la production des diagnostics.

Le PLUi des Monts de Gy : lancement de la révision

À la suite de l'approbation du SCoT Graylois en 2021, la communauté de communes des Monts de Gy a engagé des travaux en vue de la révision de son PLUi-H approuvé en 2016, pour le mettre en compatibilité avec les prescriptions du SCoT et prendre en compte les évolutions réglementaires liées à la loi Climat et Résilience et à la nouvelle codification du code de l'urbanisme. Dans ce sens, un bilan quantitatif du volet H du PLUi a été réalisé en 2022 et doit être complété par un bilan quantitatif global du PLUi en 2023 au regard des indicateurs de suivi définis dans le PLUi-H.

À l'issue des bilans qualitatif et quantitatif, l'AUDAB accompagnera la communauté de communes pour prescrire la révision de son PLUi-H (définition des modalités de concertation, de collaboration, des objectifs poursuivis de la procédure) et engager les premières études pour la mise à jour du diagnostic.

En complément, la communauté de communes a engagé une réflexion sur la reconversion d'espaces délaissés notamment sur quatre anciennes décharges. Après l'état des lieux de ces quatre sites, réalisé par l'AUDAB en 2022, cette dernière accompagnera, en 2023, la communauté de communes sur les choix de reconversion des sites en lien avec le PLUi-H.

2C

L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires

2.C.1 | L'appui au dispositif national Petites villes de demain

Priorité 1

En 2023, l'ensemble des agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté assurera l'organisation et l'animation de trois séminaires à destination des chefs de projets des collectivités lauréates du programme Petites villes de demain. Ces séminaires auront pour vocation de présenter et partager des outils, méthodes et retours d'expériences. Ce travail se fera en lien étroit avec les DDT des différents départements de Bourgogne-Franche-Comté et visera à aborder des problématiques précises et à donner les clefs pour faciliter la mise en œuvre des projets Petites villes de demain.

2.C.2 | Action cœur de ville 2

Priorité 3

Fort de son expérience lors de la première phase d'Action cœur de ville, à Vesoul ou à Besançon, l'AUDAB se tient à la disposition de ses partenaires pour les accompagner dans leur besoin de réflexions et d'ingénierie. Ces sollicitations feront l'objet d'une estimation des missions et du temps nécessaire pour les mener à bien.

2.C.3 | L'appui aux centralités rurales en région Bourgogne-Franche-Comté

Priorité 2

La région BFC a mis en place un dispositif au profit de certaines communes afin de les accompagner dans leurs réflexions de redynamisation des centres villes, notamment par le maintien des services aux habitants. Il s'agit ici d'aider les communes qui feront appel à l'AUDAB dans le montage du dossier de sollicitation de l'aide financière auprès de la région. En 2023, l'agence finalisera notamment le dossier de la commune de Saint-Vit et sera force de proposition auprès d'autres communes éligibles.

2.C.4 | L'analyse stratégique des centralités et des communes constitutives en région Bourgogne-Franche-Comté

Priorité 2

Dans le cadre du SRADDET et du ZAN, la Région est amenée à définir les communes constituant des « centralités » pour les territoires qui les entourent (bassin de vie, EPCI, PLUi, SCoT...). En 2023, l'agence contribuera à identifier les centralités du SRADDET qui sont connectées entre elles par des liens territoriaux forts (continuum du bâti, type d'espace commun, zone d'influence commune, etc.) afin de renforcer le réseau régional des centralités dans son ensemble et de distinguer les communes dont le rééquipement en logements contribuerait significativement à leur renforcement (par rapport à leur territoire d'influence environnant).



2.C.5 | Les projets d'aménagement et de renouvellement urbain des communes et des intercommunalités

Priorité 2

L'AUDAB accompagne les collectivités de son territoire dans la définition et l'animation de leurs projets urbains et d'aménagement. Qu'il s'agisse de la requalification d'espaces publics, de l'aménagement de nouveaux quartiers ou de la revitalisation d'espace urbain, l'agence met ses compétences d'ingénierie et son expertise du territoire à la disposition des membres qui en font la demande, pour aboutir collectivement à un projet répondant aux besoins du territoire et de ses habitants et aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels.

En lien avec la vie des communes, ces demandes s'expriment au fur et à mesure de l'année. L'année 2023 sera également consacrée à la finalisation de dossiers engagés en 2022.

2.C.6 | Les diagnostics « clés en main » de sites d'excellence économique

Priorité 3

Cette nouvelle mission est issue du partenariat entre l'AUDAB et l'AER. Les « sites clés en main » ont pour objectif d'identifier des « sites industriels clés en main », propices à l'installation, dans des délais fiables et maîtrisés, de nouvelles activités industrielles. Ils s'inscrivent dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement pour l'accélération des implantations industrielles et du programme lancé par la Délégation aux Territoires d'industrie.

Les sites clés en main se distinguent également en matière d'attractivité : accessibilité, réseaux disponibles, services proposés aux entreprises et aux salariés, écosystèmes locaux... Autant d'atouts qui font la différence dans la compétition internationale pour les nouveaux projets et qui contribuent à convaincre les investisseurs de faire le choix de la France.

Ces sites pourront permettre l'implantation rapide de nouveaux projets industriels.

2.C.7 | Les conseils en aménagement des ZAE en BFC

Priorité 3

Cette autre nouvelle mission, issue du partenariat entre l'AUDAB et l'AER, permettra de répondre à des questionnements d'EPCI concernant l'implantation d'une entreprise, l'extension d'un bâtiment, ou toute autre question concernant le développement économique en lien avec l'urbanisme (réglementation SCoT/PLUi/PLU). L'AUDAB et l'AER répondront en mutualisant leurs compétences à des questions rapides, de type service après-vente, permettant de conseiller les EPCI dans leur besoin de développement économique.

2.C.8 | Intégration des enjeux de qualité de l'air intérieur et extérieur

Priorité 2

L'AUDAB travaillera à l'intégration des enjeux transversaux et des données de qualité de l'air intérieur et extérieur dans les différents plans et schémas portés par Grand Besançon Métropole (PLH, PDM, SCoT, PLUi, ZFE-m), en s'appuyant notamment sur les outils de modélisation et les données d'ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

Ces conseils seront des questions et des réponses rapides, sans besoin d'étude particulière. Si cela le nécessite, une fiche projet pourra être établie afin de réaliser une étude et un accompagnement plus conséquent sur une question particulière, soulevée par ces conseils en aménagement.



Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement

3 Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement

PAGE 32

3A | La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux

3A1 | Territoires d'énergies

3A2 | La prospective de la disponibilité en eau de surface et souterraine

3A3 | La disponibilité en eau et les économies potentielles dans l'activité économique

PAGES 33 À 35

3B | L'optimisation des espaces

3B1 | La mise en œuvre de l'outil friches de l'AUDAB

3B2 | Les nouvelles ZAE moins consommatrices d'espaces

3B3 | L'optimisation des ZAE existantes et la mise en réseau des économies territoriales

3B4 | Le recensement des surfaces libres dans les ZAE, prémices du bilan ZAN

3B5 | Les bilans de consommation d'espaces (obligation loi Climat et Résilience)

3B6 | La mutualisation des espaces et des équipements et leur gestion partagée

• 3A

La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux

3.A.1 | Territoires d'énergies

Priorité 3

L'autonomie et la planification énergétique

L'AUDAB engagera en 2023 une réflexion sur la question de l'autonomie énergétique des territoires, à travers le traitement des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme et de planification et dans le contexte plus général de la transition énergétique territoriale.

La toile énergétique territoriale

L'AUDAB souhaite réaliser, en faveur de la transition énergétique des territoires, un outil de type toile à l'échelle régionale : cet outil transversal vise à matérialiser l'ensemble du système énergétique régional, de ses flux, ses acteurs et de leurs interrelations. Ce travail aboutira à la production d'une grande toile graphique représentant l'ensemble de ces éléments.

Les plans paysages énergétiques

L'AUDAB se propose de réaliser, à l'échelle du département du Doubs, une cartographie déterminant les secteurs favorables ou non au développement de différentes énergies renouvelables, sur la base du plan de paysage éolien réalisé par l'Agence d'Urbanisme de Développement et prospective de la Région Rémoise (AUDRR). Ce travail permettra de porter un premier regard sur la capacité des différentes entités paysagères à accueillir les énergies renouvelables en faveur de la transition énergétique, en appui au développement de futurs projets de développement énergétique.

3.A.2 | La prospective de la disponibilité en eau de surface et souterraine

Priorité 2

Le changement climatique génère beaucoup de questions des collectivités, notamment concernant l'hydrologie des bassins versants. Cette mission consiste en l'évaluation de la disponibilité en eaux, superficielle et souterraine, et en la caractérisation des extrêmes sur l'ensemble du XXI^e siècle pour différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre (RCP2.6, RCP4.5 et RCP8.5), à l'échelle du périmètre du SCoT de l'agglomération bisontine.

Ce travail permettra également de simuler l'évolution des débits de plusieurs cours d'eau, ainsi que les niveaux piézométriques des nappes souterraines, sous l'influence du changement climatique.

Les données mobilisées dans le cadre de cette étude seront issues du projet Explore 2, porté par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et appuyé par l'Office International de l'Eau (OiEau).

3.A.3 | La disponibilité en eau et les économies potentielles dans l'activité économique

Priorité 2

Les économies d'eau dans les activités économiques sont un enjeu majeur pour préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique. Il s'agit, pour le territoire du SCoT de l'agglomération bisontine d'estimer la consommation totale et son évolution, ainsi que la répartition de ce volume par secteur d'activité. L'objectif consiste ensuite à évaluer le gisement potentiel d'économies d'eau.

• 3B

L'optimisation des espaces

3.B.1 | La mise en œuvre de l'outil friches de l'AUDAB

Priorité 3

Depuis l'adoption de la loi « Climat et Résilience » en 2021, les initiatives en faveur d'une réduction de la consommation des espaces se renforcent. Le principe de « zéro artificialisation nette » des sols encourage les politiques de réhabilitation urbaine mais aussi de renaturation par le jeu des mesures compensatoires. Désormais, les friches urbaines sont un enjeu national.

La Direction Départementale des Territoires de Haute-Saône veut encourager les PETR du Pays graylois, des Vosges-Saônoises ainsi que le syndicat mixte du SCoT de Vesoul-Val-de-Saône à l'élaboration d'un référentiel des friches haut-saônoises afin que les collectivités concernées puissent être armées face aux objectifs de sobriété foncière. En outre, la DDT70 s'est rapprochée de l'AUDAB pour la mise en place technique d'un tel référentiel.

Pour ce faire, l'AUDAB prévoit de déployer son outil d'identification des friches en trois phases. La première vise à créer un espace de dialogue et de concertation entre les 3 SCoT pour calibrer les critères d'identification des friches. La deuxième phase sera destinée à la création d'une base de données visant à localiser et à quantifier les sites en friche. La dernière phase sera engagée l'année prochaine et elle visera à qualifier les sites les plus stratégiques selon leur meilleur potentiel de réhabilitation possible.

3.B.2 | Les nouvelles ZAE moins consommatrices d'espaces

Priorité 2

Les évolutions économiques des territoires sont des phénomènes très influents sur la vie de leurs habitants. La création d'entreprise, la génération d'emplois sont des actes structurants qui vont définir l'avenir et le fonctionnement des territoires. L'identité économique d'un espace va peser sur les autres fonctions de ce dernier : habiter, se déplacer...

Le défi réside dans un modèle économiquement soutenable tant pour les maîtres d'ouvrage publics et privés que pour les entreprises bénéficiaires. De plus, la recherche est plus que jamais pertinente pour ces projets de plus en plus complexes, de solutions collectives, dans une logique programmatique.

L'AUDAB continuera la pédagogie sur le changement de modèle en proposant des études de cas sur le territoire, afin de proposer des ZAE moins consommatrice d'espace, économiquement viable et écologiquement respectable. Des propositions d'aménagements, une estimation du nombre d'entreprises possibles sur la zone, la mutualisation des parkings, des équipements, le calcul de possibilité de production d'énergie avec du photovoltaïque et la qualité de vie au travail sur cette zone seront des aspects qui seront traités. Cela permettra d'appuyer la compétence de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des ZAE.

En complément, l'AUDAB ainsi que les deux autres agences d'urbanisme de la région, travailleront à la création d'un référentiel commun permettant d'apprécier la réalité des objectifs quantitatifs inscrits dans les documents de planification (SCoT et PLUi).

3.B.3 | L'optimisation des ZAE existantes et la mise en réseau des économies territoriales

Priorité 2

La requalification d'une zone d'activités consiste à développer un projet d'aménagement spatial et économique permettant de revaloriser l'image économique d'un site, de conforter les entreprises présentes, et d'attirer de nouvelles implantations.

L'AUDAB proposera des scénarios sur des ZAE existantes, d'amélioration, de mutualisation et de chiffrage de production d'énergie renouvelable comme le photovoltaïque par exemple. Le tout sera en lien avec le territoire concerné, et la mise en réseau des acteurs et des économies territoriales.

Cette étude permettra de mieux appréhender l'avenir et de mener des réflexions prospectives, de proposer à l'exploitation certaines problématiques afférentes aux ZAE, de venir appuyer les missions et les prérogatives de services publics mais également d'inciter et planifier des projets de ZAE (création, extension, requalification) répondant à des critères d'équilibre et de développement durable des territoires.

3.B.4 | Le recensement des surfaces libres dans les ZAE, prémices du bilan ZAN

Priorité 3

La loi Climat et Résilience vient ajouter au recensement l'obligation d'intégrer au moins trois indicateurs : l'état parcellaire, l'identification des surfaces, de leur propriétaire et de leur occupant, ainsi que les locaux vacants.

Ces différentes obligations rendent nécessaire une systématisation des inventaires de friches, à appréhender moins comme une contrainte que comme une opportunité de disposer de nouvelles ressources foncières pour le développement économique, tout particulièrement précieuses dans le cadre du ZAN. De façon plus générale, les inventaires de ZAE sont utiles uniquement dans la mesure où ils donnent à voir l'état réel du foncier,

permettant d'anticiper les réhabilitations et aménagements des locaux professionnels, dans l'objectif de répondre au plus vite aux besoins des entreprises.

La première étape consiste en un travail de recensement des ZAE sur le territoire, des espaces qui sont consommés ainsi que des espaces encore libres. Cet observatoire se déploiera sur la base des données disponibles, de cartographie, de visites terrains et a pour objectifs de réinterroger les périmètres, le listing des établissements en présence. Il vise également à approfondir la connaissance avec des données inédites sur l'ancienneté, le foncier, l'immobilier d'entreprise.

Ce potentiel de surface libre et consommable pour de l'activité économique sera une des prémices pour le bilan ZAN.

3.B.5 | Les bilans de consommation d'espaces (obligation loi Climat et Résilience)

Priorité 3

L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité. Pour protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, la loi Climat et Résilience a instauré l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 2050 qui a pour effet de diviser par deux la consommation d'espaces dès 2031. Cet objectif est territorialisé par le SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté à l'échelle des SCoT.

Cette même loi impose aux collectivités de présenter à minima tous les trois ans un rapport présentant le rythme de l'artificialisation sur son territoire au regard des objectifs chiffrés dans le plan local d'urbanisme ou la carte communale en vigueur.

Dans ce cadre, l'AUDAB se tient à la disposition des collectivités afin de les accompagner dans l'analyse et la rédaction du rapport relatif à l'artificialisation à l'échelle de leur territoire.

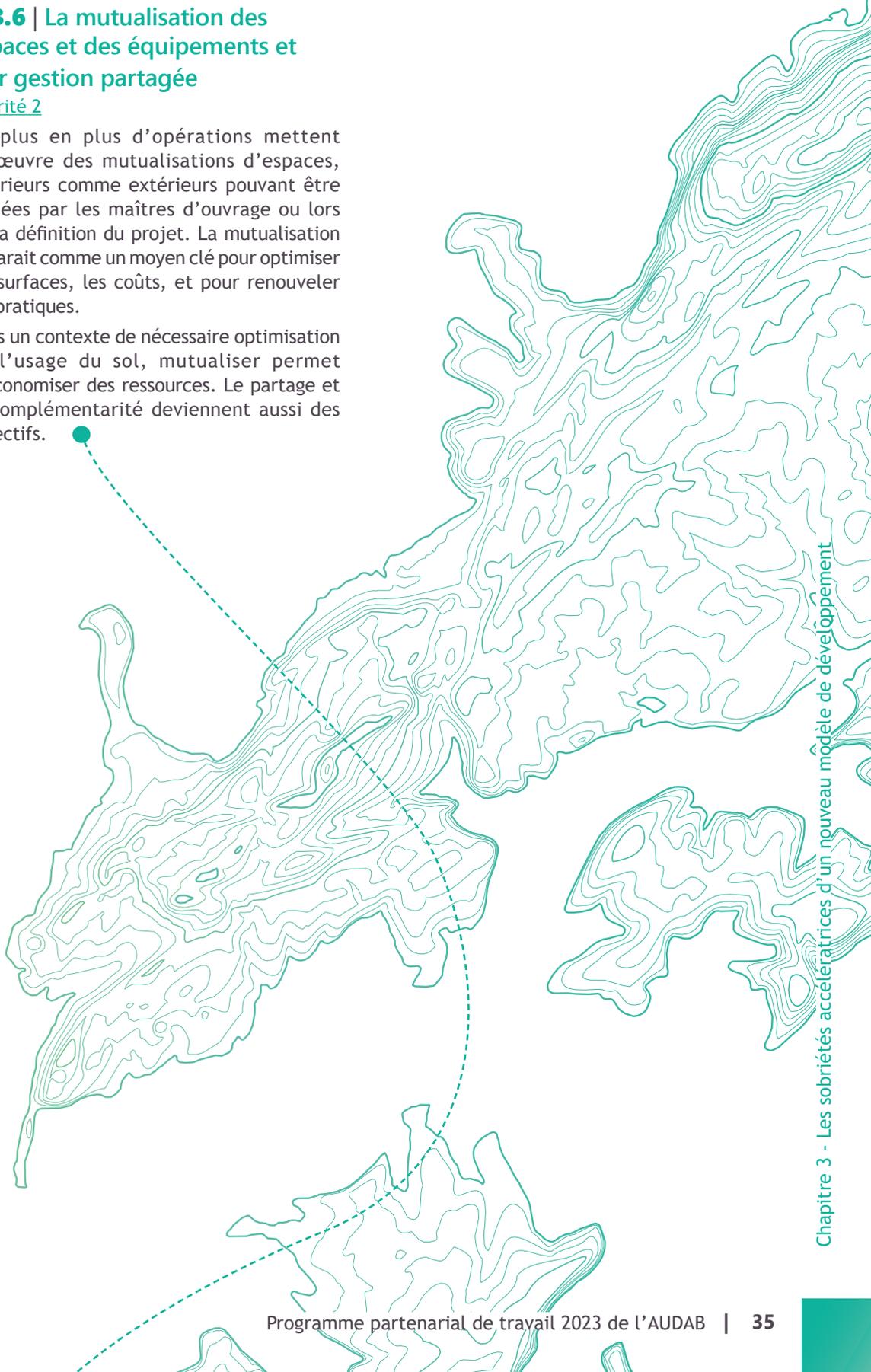
Cette étude doit permettre des réajustements des politiques publiques mises en œuvre pour atteindre l'objectif ZAN. De plus, elle contribuera également aux projets éventuels d'élaboration, de modification voire de révision des documents d'urbanisme (SCoT et PLU notamment).

3.B.6 | La mutualisation des espaces et des équipements et leur gestion partagée

Priorité 2

De plus en plus d'opérations mettent en œuvre des mutualisations d'espaces, intérieurs comme extérieurs pouvant être initiées par les maîtres d'ouvrage ou lors de la définition du projet. La mutualisation apparaît comme un moyen clé pour optimiser les surfaces, les coûts, et pour renouveler les pratiques.

Dans un contexte de nécessaire optimisation de l'usage du sol, mutualiser permet d'économiser des ressources. Le partage et la complémentarité deviennent aussi des objectifs.





**D
O
R**

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

DOP

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

PAGES 38 À 42

Stratégie et direction générale

Instances

Finances et comptabilité

Ressources humaines

Performance, évaluation et formation

Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation

La communication

La direction et les suivis des études et de la production

La vie d'agence

• DOP

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

Une agence d'urbanisme c'est d'abord la proposition, l'adoption, puis la conduite d'un projet d'entreprise, essentiel au fonctionnement et au sens impulsé à la structure. Ce projet est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, sous gouvernance du Conseil d'administration, lui-même mandaté par l'Assemblée générale. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison.

Les missions et les études annuelles, relatives au programme partenarial de travail, ne pourraient être réalisées sans l'encadrement et la gestion comptable, administrative et logistique de l'association.

Par leur rôle central, les fonctions transversales de Direction, d'Organisation et de Performance participent ainsi à l'efficacité globale de l'agence et sont donc incontournables. Empreintes de responsabilités importantes, ces missions garantissent la sécurité, l'intégrité juridique et sociale de l'AUDAB.

Faisant partie intégrante de l'activité, une petite équipe appelée « DOP » (Direction, d'Organisation et de Performance), pilotée par le Directeur, œuvre ainsi quotidiennement au fonctionnement optimisé de l'AUDAB, avec un investissement semblable à celui dédié à toutes les lignes d'études du programme. Cette équipe est au service des instances de l'AUDAB ; elle est disponible et réactive auprès de la Présidence.

Les principales activités des fonctions DOP sont brièvement présentées ci-après, mais ne constituent pas un descriptif exhaustif, car les journées sont également parsemées d'imprévus et de nouveautés, de réactivité et d'adaptation. Mais elles démontrent bien la pluralité du quotidien des métiers de Direction et d'administration.

L'ensemble de ces fonctions supports garantit le bon fonctionnement et une gestion saine de l'association, mais elles incluent également la définition de la stratégie globale de l'AUDAB, synthèse des stratégies de ses membres, et sa mise en œuvre opérationnelle par le Directeur sous l'autorité de la Présidente.



Stratégie et direction générale

Priorité 1

L'AUDAB conduit un projet général et de développement au profit de ses membres et des territoires. Ce projet, qui l'identifie et la guide dans son action de service, est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, avec une équipe pluridisciplinaire. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison, avec les moyens et les ambitions qui lui sont alloués nécessairement.

2023 poursuit le chemin tracé depuis plusieurs années, en positionnant l'AUDAB dans les enjeux multiples des transitions, avec les moyens nécessaires pour participer à la « relance » et au bien-être socio-territorial. Un budget prévisionnel équilibré devra être construit pour une nouvelle économie de la performance au service de ses membres. Investir à l'AUDAB, c'est investir local pour explorer les futurs heureux avec une hauteur de vue.

Des échanges sont menés auprès du propriétaire des locaux actuels afin d'opérer à des améliorations de l'hôtel Jouffroy nécessaires à l'accueil de nouveaux salariés et permettant d'offrir un confort de travail similaire à chacun d'entre eux. De même, le réseau filaire informatique et internet interne, daté de 20 ans, n'étant plus à la hauteur des flux puissants d'informations et de données, est devenu un obstacle au fonctionnement normal de production ; ce réseau filaire est incontournable et ne peut être remplacé par du WiFi par exemple, insuffisant.

Instances

Priorité 1

Conformément à ses statuts et au fonctionnement d'une agence d'urbanisme, l'AUDAB se doit de tenir et animer régulièrement ses instances. Assemblées générales, conseils d'administration et bureaux sont en effet les organes de décision, de gestion et de validation de l'activité de l'agence. Moments privilégiés de rencontre avec les membres de l'AUDAB, leur organisation requiert une attention particulière et nécessite une préparation conséquente en amont. Du choix de la date, à la logistique en passant par la rédaction de documents de travail, les fonctions administratives de l'agence travaillent ensemble pour offrir des conditions optimales au déroulement de chaque instance.

Finances et comptabilité

Priorité 1

La tenue de la comptabilité est assurée en interne jusqu'au bilan. Un expert-comptable établit le compte de résultat et le bilan qui sont, conformément aux obligations légales, validés par un Commissaire aux comptes et soumis à l'approbation des membres en Assemblée générale. Au-delà des écritures comptables, cette mission comprend également l'élaboration et le suivi du budget de l'agence, la gestion des subventions et cotisations, les dossiers européens, la veille juridique et fiscale, le suivi de la trésorerie, la consultation de fournisseurs... Elle s'inscrit dans un objectif de rigueur et de stabilité et nécessite, pour cela, un contrôle régulier et constant.

Un travail important sera mené notamment en 2023 concernant les relations conventionnelles avec nos membres et partenaires. De même, face au succès de nos créations originales d'outils, comme par exemple le jeu de plateau « Modèle Notre Territoire », une analyse du modèle économique sera réalisée, notamment en termes de commercialisation ou de compensation aux subventions publiques. Enfin, un budget adéquat intégré au budget prévisionnel accompagnera la mission de conseil juridique.

Ressources humaines

Priorité 1

La gestion du personnel comprend deux aspects différents : un suivi administratif au quotidien (contrôle du temps de travail, congés, absences, contrats...) mais aussi l'établissement, en interne, des bulletins de salaire et de toutes les obligations de déclarations sociales et fiscales afférentes. Divers tableaux de bord de suivi sont également élaborés.

Cette mission nécessite, par ailleurs, une veille sociale et juridique. La sécurisation des procédures en matière de gestion du personnel est en effet une préoccupation essentielle de l'AUDAB.

Des relations sont notamment établies avec le service de médecine du travail (plus proches encore depuis 2020 avec la crise sanitaire) ainsi que l'inspection du travail afin de garantir la bonne application des réglementations en vigueur. Il en va de même avec un cabinet juridique externe, qui peut de façon ponctuelle, conseiller et garantir la bonne application du droit du travail. La collaboration avec les grandes agences d'urbanisme, comme celle de Bordeaux ou de Lyon pour ne citer que celles-ci, mais également la Fnau, apportent également des informations juridiques et sociales précieuses.

La représentation du personnel est assurée par un CSE (comité social et économique) et donc un délégué titulaire (et un suppléant), consulté et informé des décisions prises en matière de gestion du personnel. Des réunions mensuelles avec le Directeur sont également organisées et autant que nécessaire, puis retranscrites via le registre afin d'assurer une bonne communication interne au sein de l'agence.

Jusqu'en juin 2024 précisément, nous serons particulièrement mobilisés dans le cadre de la réforme nationale des accords de branche et le projet en cours de convention collective nationale ADITIG (CCN des Acteurs du Développement et de l'Ingénierie Territoriale d'intérêt général) avec d'autres fédérations nationales comme celle des CAUE, du CNER et bien d'autres. Par ailleurs, dans l'attente, mais également pour se préparer à ces changements fondamentaux annoncés à compter de 2024, l'AUDAB mettra en œuvre un nouvel accord d'entreprise à compter du 1er juin 2023, avec pour projet l'annualisation du temps de travail en forfait heures (1607 heures) ; ce projet fait l'objet d'un travail important de préparation et de concertation avec le CSE et toute l'équipe, avec un conseil juridique pour la rédaction des documents fondateurs.

Performance, évaluation et formation

Priorité 1

Reconnue pour la performance pluridisciplinaire de son équipe, l'AUDAB met l'accent sur le développement des compétences de chacun afin d'assurer un accompagnement à la hauteur des attentes de nos partenaires. Ainsi, au-delà des obligations légales, l'agence vise une professionnalisation accrue de ses salariés par des actions de formation individuelle ou collective. Les entretiens professionnels permettent l'établissement d'un plan de formation et le montage de dossiers d'aide au financement.

Cependant, les réformes relatives à la formation, qui réduisent les budgets des organismes collecteurs, nous ont amené à envisager d'autres actions telles que les échanges d'expériences internes ou externes, comme par exemple la participation à des clubs Fnau ou des stages d'observation et d'immersion dans d'autres agences d'urbanisme.

Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation

Priorité 1

Le secrétariat est l'interlocuteur privilégié des partenaires et membres de l'AUDAB. Il assure les tâches relatives à l'accueil physique et téléphonique. Il est également garant du traitement du courrier, de l'organisation de réunions et de rencontres, de la gestion des agendas, de la production de documents internes et, de façon générale, c'est un support administratif à l'ensemble des salariés de l'AUDAB.

L'AUDAB c'est aussi la gestion et le suivi des moyens généraux de l'agence, c'est-à-dire l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement optimal.

Peuvent être cités entre autres :

- le parc informatique : un plan de gestion rigoureux est élaboré, permettant d'anticiper les besoins et prévoir les investissements à venir. L'objectif est également de bénéficier en permanence de matériel de qualité. Désormais et depuis 2020, toute l'équipe est en capacité technique d'être totalement ou partiellement en télétravail si besoin.
- Le parc automobile : les véhicules de service sont indispensables à la réalisation de l'activité de l'agence. Ils se doivent d'être entretenus et contrôlés régulièrement, dotés de tous les équipements nécessaires à la sécurité du personnel qui les utilise.
- Les locaux : cela comprend leur entretien quotidien (contrat de nettoyage), les réparations ponctuelles ou les investissements nécessitant une intervention externe, mais aussi de façon générale, le maintien d'un niveau de confort suffisant et la garantie de la sécurité pour les salariés de l'AUDAB.
- Les divers achats de matériel et de fournitures de bureau.

Cette gestion des moyens généraux comprend également une part importante d'imprévus à gérer en cours d'année comme les pannes, les dysfonctionnements et les incidents divers. L'agence dispose de ressources documentaires, internes ou externes. Organisées en bases de données, elles sont un outil précieux pour les équipes « projets ».

Bénéficiant d'un financement majoritairement public, l'AUDAB se doit de verser sa production aux archives départementales du Doubs. Un tableau de gestion est tenu à jour.

La communication

Priorité 1

Par la mise en place d'un plan de communication, l'agence s'assure de la diffusion « maîtrisée » des études auprès des représentants de ses membres sous forme de liste référencée et sous des formats numérisés. Cette disposition complète la bonne diffusion de l'information aux instances que sont le Conseil d'administration et l'Assemblée générale.

L'AUDAB souhaite, par la création de supports de communication ou de publications d'articles notamment, valoriser et démontrer ses compétences, ainsi que l'étendue de ses domaines d'intervention. Cette action permet de promouvoir l'agence auprès des membres, mais également auprès de partenaires ou futurs membres, en territoire élargi ou localement, et ainsi développer plus globalement l'image de l'agence et de son territoire.

En 2023, l'AUDAB cherchera à enrichir la variété de formats et les collections de supports avec l'objectif de mettre à profit le volume de données et d'analyses collecté et produit par l'agence. Elle participera activement au développement de la notoriété locale de notre structure. L'agence travaillera également à renforcer et à développer les événements existants.

La direction et les suivis des études et de la production

Priorité 1

L'AUDAB suit, de façon régulière, l'état d'avancement du programme partenarial de travail dont la bonne réalisation est confiée à la directrice adjointe. Outre une comptabilité analytique très précise qui complète un tableau de référence des études, un bilan d'étape est réalisé deux fois par an et la liste des études est mise à jour chaque semestre. Enfin, le rapport d'activités annuel présente l'ensemble des études et projets menés sur l'exercice pour l'ensemble des membres de l'association.

De façon générale, les membres de l'AUDAB sont étroitement associés à l'élaboration du programme partenarial annuel de travail, ainsi qu'à son avancement tout au long de l'année, par des réunions, des comités techniques, etc.

En outre, des réunions d'équipe ou par pôles de compétences, organisées régulièrement en interne, permettent à l'ensemble des salariés de présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et mentionner les échéances importantes à venir.



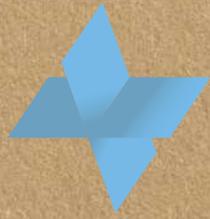
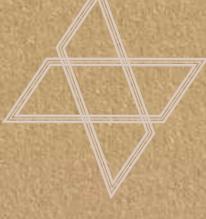
La vie d'agence

Priorité 2

La vie d'agence étant une valeur forte au sein de l'AUDAB, nous organisons ou participons à différents événements qui favorisent notre esprit d'équipe et qui sont nécessaires à la collaboration que nous entretenons sur les projets quotidiens.

Les moments de convivialité, auxquels chaque salarié contribue tout au long de l'année, participent au bien-être et à la performance.

Mais la vie d'agence c'est aussi et parfois, tout simplement et tout au long de l'année, l'implication de chaque salarié au bon fonctionnement général de son entreprise, la participation au quotidien à une vie de cohésion en société.



Hôtel Jouffroy
1 rue du Grand Charmont - 25000 BESANÇON
TRAMWAY & BUS : ARRÊT BATTANT

03 81 21 33 00
contact@audab.org

www.audab.org